

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 mars 2018
CO 015 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY à Michel FEVRE, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Hubert MOTTET à Jean-François GAILLARD, Marie-Madeleine SOUDAGNE à Dominique BONNET, René BERNARD à Jacques FAIVRE, Yann PINGUAND à Christian PROST, Adrien LAVIER à Marie-Thérèse BROCARD, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 13 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie Odile FOYET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Jean-Baptiste MERILLOT, Philippe RIOU, Anne CHARLET, Laurent MENETRIER.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Guy DAVID, André PROST, Gérard BOUDIER, Roger GROS, Nelly BUYS, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPES, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 78

Secrétaire de séance : Monsieur Robert MOUGET

Convocation faite le : 26 février 2018

Objet : Création d'un emploi.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3 ;

VU le tableau des emplois permanents de la collectivité adopté par le Conseil Communautaire du 7 novembre 2017 ;

VU la délibération de la CCAPSCJ portant sur l'inventaire patrimonial dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau « accompagner la prise de compétence « eau potable et assainissement » ;

Il est proposé ce qui suit de créer un poste de technicien « Eau et assainissement » à temps complet au 1^{er} avril 2018 de catégorie C et B, filière technique aux grades d'agent de maîtrise.

Affiché le 15 mars 2018

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 15 mars 2018

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 mars 2018
CO 015 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Création d'un emploi.

Ces emplois pourraient être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou B de la filière technique, aux grades d'agent de maîtrise.

Missions : inventaire patrimonial en eau potable et assainissement, étude prospective de prise de compétence, préparation à l'exploitation des systèmes en eau potable et assainissement.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C ou B ou A selon les catégories d'emplois indiqués ci-dessus dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- 1 / D'adopter la proposition création d'un poste de technicien Assainissement et Eau ;
- 2 / De fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} avril 2018 (tableau annexé) ;
- 3 / D'autoriser le Président à procéder à la déclaration de création de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement ;
- 4 / D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY



ANNEXE A LA DELIBERATION N° CO 015 DE

Tableau des emplois permanents

1- Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des EPCI	1 x 1 etp
dans la strate 20 000 à 40 000 habitants	
2- Emplois Catégorie A	
- Filière administrative	
Cadre d'emploi des Attachés territoriaux :	8 x 1 etp et 1 x 0,50 etp
- Filière technique	
Cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux :	1 x 1 etp
- Filière culturelle secteur patrimoine et bibliothèque	
Cadre d'emploi des Bibliothécaires territoriaux :	1 x 1 etp
- Filière médico-sociale	
Cadre d'emploi des Puéricultrices territoriales :	1 x 1 etp et 1 x 0,90 etp
3- Emplois Catégorie B	
- Filière administrative	
Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux :	2 x 1 etp
- Filière technique	
Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux :	5 x 1 etp
- Filière animation	
Cadre d'emploi des animateurs territoriaux :	3 x 1 etp
- Filière culturelle secteur enseignement artistique	
Cadre d'emploi des Assistants territoriaux :	1 x 1 etp et 7
d'enseignement artistique	en etp partiel (0,30 +
	0,25 + 0,40 + 0,19
	+ 0,19 + 0,15 + 0,16)
- Filière culturelle secteur patrimoine et bibliothèque	
Cadre d'emploi des Assistants territoriaux de :	1 x 1 etp
conservation du patrimoine et des bibliothèques	
- Filière médico-sociale, secteur social	
Educateur territorial de jeunes enfants :	2 x 1 etp
- Filière sportive	
Cadre d'emploi des Educateurs territoriaux :	1 x 0,36 etp
des activités physiques et sportives	
4- Emplois Catégorie C	
- Filière administrative	
Cadre d'emploi des Adjoint administratifs territoriaux :	7 x 1 etp
- Filière technique	
Cadre d'emploi des Adjoint techniques territoriaux :	9 x 1 etp et 16 en etp
	partiel pour total de
	6,06 etp
- Filière animation	
Cadre d'emploi des Adjoint territoriaux d'animation :	3 x 1 etp et 35 en etp
	partiel
- Filière culturelle secteur patrimoine et bibliothèque	
Cadre d'emploi des Adjoint territoriaux du patrimoine :	1 x 0,50 etp
- Filière médico-sociale, secteur médico-social	
Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture territoriaux :	1 x 1 etp et 3 x 0,86 etp
Cadre d'emploi des Auxiliaires de soins :	1 x 0,86 etp
- Filière médico-sociale, secteur social	
Cadre d'emploi des Agents territoriaux spécialisés :	2 x 1 etp et 2 x 0,85 etp
des écoles maternelles	
Cadre d'emploi des Agents sociaux territoriaux :	2 x 1 etp et 1 x 0,91 etp
	et 1 x 0,77 etp